



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 14981

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'enseignement de l'histoire de France dans les écoles, plus particulièrement sur celle des conflits du xxe siècle. Les méfaits perpétrés sur les mausolées des morts pour la France, les actes insultant La Marseillaise et le drapeau montrent l'urgence de rétablir en milieu scolaire un enseignement plus approfondi de l'histoire des grands conflits qui ont douloureusement marqué les Français au siècle dernier. L'actualité internationale nous montre d'autant plus la nécessité de sensibiliser nos enfants au devoir de mémoire. Il lui demande s'il envisage d'intégrer dans les programmes de l'enseignement primaire un cours d'histoire du xxe siècle plus approfondi afin de sensibiliser les élèves au devoir de mémoire.

### Texte de la réponse

C'est à travers les leçons d'histoire qu'un jeune enfant prend conscience de l'héritage et des responsabilités inter-générationnelles, qu'il peut comprendre ce que signifie appartenir à une nation démocratique tout en apprenant à maîtriser l'abondance de l'information immédiate. Les nouveaux programmes d'histoire de l'école primaire, mis en oeuvre à la rentrée 2002, ont pour ambition d'aider à la construction progressive d'une véritable intelligence du temps historique chez les élèves. Ils organisent, au cours des trois années du cycle des approfondissements, un parcours chronologique découpé en six périodes (la préhistoire, l'Antiquité, le Moyen-âge, les Temps modernes jusqu'à la fin de l'époque napoléonienne, le xixe siècle, le xxe siècle et le monde actuel) qui donne au siècle dernier - et aux conflits qui l'ont marqué - une place significative. Ils autorisent tous les approfondissements que l'actualité suscite et que les maîtres jugent souhaitables. Par la méthode critique qu'elle développe et par les connaissances qu'elle donne, l'histoire peut être, en effet, au fondement d'une éducation civique raisonnée. Dans ce domaine, la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la défense ont souhaité intensifier leur coopération pédagogique. Grâce à leur démarche conjointe, les projets éducatifs centrés sur la mémoire des conflits contemporains et contribuant, par là même, à l'éveil d'une conscience citoyenne trouvent désormais un meilleur financement et une meilleure valorisation (BO n° 31 du 30 août 2001).

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14981

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 mars 2003, page 2167

**Réponse publiée le** : 19 mai 2003, page 3945